AS1-Conservation des eaux

- Protection immédiate
- Protection rapprochée
- Protection éloignée
- Zone de captage

Autres servitudes

- T 1: Emprise chemin de fer
- I3: Gaz : canalisations de transport et de distribution
- EL3: Halage et marchepied, conservation du domaine public fluvial
- I4: Ligne électrique
- AC1: Périmètre de protection de 500m
- EL3: Halage et marchepied
- EL7: Emprise du plan d'alignement
- T1 : Polygone correspondant à la zone de protection.
- EL7: Périmètre du plan d'alignement.
- PM1: Enveloppe des zonages réglmentaires

L'emprise de la servitude SUP n'est pas numérisée. Elle est disponible à la suite de la liste des servitudes d'utilité publique.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNE D'INGRANDES-SUR-VIENNE
9 rue de la Gare
86220 Ingrandes-sur-Vienne

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan des servitudes d'utilité publique
7e2

PLU	PRESCRIPTION	APPROBATION
Elaboration	7 septembre 2015	23 juillet 2018.
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2018.	Le Maire :	

Echelle : 1:19 000

Concept*Ingénierie*
347, Ave de Limoges B.P. 133
79 005 NIORT Cedex
Tél. : 05.49.77.32.76 – Fax : 05.49.77.32.70
info@concept-ingenierie.com
un service de la SAFER POITOU-CHARENTE

Version	Date	Etabli par	Vérifié par
Approbation	110718	nm	